



Conseil économique et social

Distr. générale
26 janvier 2009
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Huitième session

New York, 20 avril-1^{er} mai 2009

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

Dialogue multipartite

Dialogue multipartite

Note du Secrétariat

Résumé

Depuis sa création, le Forum des Nations Unies sur les forêts se caractérise par la forte participation de ses membres. La participation des grands groupes à ses sessions et aux réunions connexes passe pour être un élément important des efforts visant à associer les parties prenantes au processus de prise de décision. De même, dans ses résolutions et décisions, le Forum a reconnu le rôle essentiel que jouent les parties prenantes dans la gestion durable des forêts. À sa septième session, il a adopté l'historique instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et son programme de travail pluriannuel pour la période 2007-2015, dans lesquels il est demandé aux grands groupes de participer activement et efficacement aux travaux futurs du Forum et d'appuyer l'Année internationale des forêts en 2011.

La présente note fait le point des faits marquants survenus depuis la septième session du Forum et indique un certain nombre de mesures que celui-ci souhaitera peut-être envisager pour continuer à renforcer les importantes contributions des grands groupes à ses débats.

* E/CN.18/2009/1.



I. Introduction

1. La présente note vise à faciliter le dialogue multipartite à la huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts. Les documents de travail établis par les grands groupes et présentés par leurs interlocuteurs sont publiés en tant qu'additifs à la présente note.
2. Depuis sa création, le Forum a reconnu les importantes contributions apportées par les grands groupes, tels que définis dans l'Action 21, en vue d'une gestion durable des forêts et a œuvré à renforcer la participation des parties prenantes à ses travaux. À sa septième session, il a adopté l'historique instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts¹ et son programme de travail pluriannuel pour la période 2007-2015², dans lesquels il est demandé aux grands groupes de participer activement et efficacement aux travaux futurs du Forum et d'appuyer l'Année internationale des forêts en 2011.
3. En 2008, les représentants des grands groupes ont participé activement à deux initiatives lancées par des pays dans le cadre du Forum, à Durban (Afrique du Sud) en avril 2008 et à Paramaribo en septembre 2008, et à la réunion du groupe spécial d'experts du Forum chargé de formuler des propositions concernant un mécanisme financier mondial volontaire, une approche par portefeuille et un cadre de financement des forêts.
4. Conformément à sa résolution 7/1, le Forum tient un dialogue multipartite sur un thème commun à chacune de ses sessions. Pour faciliter le dialogue multipartite, les réseaux de grands groupes ont désigné des interlocuteurs chargés de coordonner les contributions des divers réseaux de grands groupes. Au cours des périodes intersessions, le secrétariat du Forum travaille en étroite collaboration avec les interlocuteurs des grands groupes pour coordonner et planifier le prochain dialogue multipartite et étudier d'autres questions relatives au Forum.
5. Le secrétariat du Forum travaille également en étroite collaboration avec les interlocuteurs des grands groupes pour renforcer la participation conformément au règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social.

II. Renforcement de la participation des parties prenantes aux travaux futurs du Forum

6. Dans l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, il est demandé à maintes reprises aux parties prenantes de participer à la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts. Dans la section de l'instrument concernant les politiques et les mesures, les États Membres se sont engagés à : créer un climat propice aux investissements et à la participation des parties prenantes par le biais d'un dispositif approprié de politiques, d'incitations et de règlements³; établir ou renforcer des partenariats⁴; promouvoir une participation active et efficace des grands groupes à l'élaboration, à l'exécution et à l'évaluation des politiques, des mesures et des programmes nationaux relatifs aux forêts⁵;

¹ E/2007/42, par. 1; résolution 62/98 de l'Assemblée générale, annexe.

² E/2007/42, par. 3.

³ Résolution 62/98 de l'Assemblée générale, par. 6 h).

⁴ Ibid., par. 6 m).

⁵ Ibid., par. 6 w).

promouvoir le développement et l'application des innovations scientifiques et technologiques qui peuvent être utilisées par des propriétaires forestiers et des communautés locales et autochtones⁶; soutenir des programmes d'éducation, de formation et de vulgarisation associant les parties prenantes⁷; et faciliter l'accès des parties prenantes aux ressources forestières et aux marchés pertinents afin de promouvoir leurs moyens de subsistance⁸. Dans la section sur la coopération internationale et les moyens d'exécution, les États Membres préconisent d'améliorer l'accès à des technologies appropriées, respectueuses de l'environnement et novatrices, pour le bien des collectivités locales et autochtones⁹; de renforcer la capacité des organismes de recherche de produire des données forestières et d'avoir accès à de telles données¹⁰; de renforcer la coopération et le partenariat aux niveaux régional et sous-régional¹¹.

7. Le programme de travail pluriannuel indique qu'à chaque session le Forum servira d'instance de dialogue avec les représentants des grands groupes et les autres parties prenantes; encouragera davantage les partenariats avec les parties prenantes; encouragera les grands groupes et les autres parties prenantes concernées par les questions relatives aux forêts à participer activement aux débats du Forum; et invitera les grands groupes et les autres parties prenantes à échanger des informations sur les activités qu'ils mènent pour appuyer l'Année internationale des forêts.

8. Compte tenu de ces nouvelles tâches, le Forum souhaitera peut-être étudier les moyens qui conduiront les organisations internationales et les grands groupes à prendre une part plus directe et plus concrète à ses travaux. Les associations et réseaux de grands groupes jouent un rôle essentiel en permettant aux grands groupes de collaborer effectivement avec le Forum, compte tenu des problèmes de ressources financières et de temps. Bien que certains groupes disposent déjà de réseaux opérationnels qui permettent d'échanger des données d'expérience et aient arrêté une position commune fondée sur des intérêts mutuels, on est encore loin du compte dans ce domaine. À ce jour, le secrétariat du Forum n'a pas pu entreprendre effectivement des activités avec le grand groupe des autorités locales à cause de l'absence d'un réseau digne de ce nom.

9. Les représentants des grands groupes ont beaucoup contribué aux travaux menés dans le cadre des initiatives lancées par des pays et aux travaux de la réunion du groupe spécial d'experts tenue en 2008. Leurs propositions et observations ont été soumises pour être examinées de manière transparente et participative en même temps que celles des autres experts. Cette pratique doit être maintenue dans l'avenir, notamment lors des travaux intersessions du Forum. En outre, l'expérience positive issue de ces réunions de groupes d'experts et des dernières sessions permettrait d'envisager la participation des grands groupes aux futures sessions.

10. De grands groupes ont tenu, dans le cadre d'initiatives très concluantes lancées par des organisations, des travaux qui ont contribué aux débats de fond axés notamment sur les causes principales du déboisement, sur le savoir traditionnel relatif aux forêts et sur les aspects sexospécifiques de la gestion durable des forêts. À la réunion du groupe spécial d'experts du Forum tenue à Vienne en novembre 2008, les grands groupes ont indiqué qu'ils se proposaient de lancer leur initiative à

⁶ Ibid., par. 6 s).

⁷ Ibid., par. 6 v).

⁸ Ibid., par. 6 y).

⁹ Ibid., par. 7 k).

¹⁰ Ibid., par. 7 c).

¹¹ Ibid., par. 7 g).

la fin de l'année 2009 sur le rôle des acteurs de la société civile et les moyens pour ceux-ci de coopérer avec le Forum ainsi que l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, en tant que contribution à la neuvième session du Forum. Les États Membres souhaiteront peut-être dorénavant appuyer ces initiatives, car elles ont permis d'examiner des études approfondies, des expériences positives et des défis du point de vue des grands groupes.

III. Dialogue multipartite à la huitième session du Forum

11. Conformément à sa résolution 7/1, le Forum tient un dialogue multipartite à chacune de ses sessions. Son secrétariat aide les interlocuteurs de divers groupes à planifier et à préparer le dialogue multipartite en tenant avec eux des consultations. La participation active des parties prenantes au dialogue multipartite est d'autant plus importante qu'elle permet de s'assurer que les débats à la huitième session porteront sur un grand nombre de vues et de préoccupations. Étant donné l'importance cruciale que revêtent les questions à l'ordre du jour de la huitième session du Forum et le fait que les grands groupes prennent part à l'exécution, la participation desdits groupes aux débats peut créer un sentiment plus fort de prise en main des décisions issues de la session et se traduire en fin de compte par des actions plus efficaces sur le terrain.

12. Compte tenu des réactions positives suscitées par le dialogue multipartite à la septième session, il est proposé que, lors de la huitième session, celui-ci se tienne en deux parties et s'étende sur les deux semaines que durera la session. Pendant la période qui a précédé la septième session, on a estimé qu'un débat au cours de la deuxième semaine de la session permettrait aux grands groupes d'examiner les questions soulevées lors des négociations en cours.

13. Au cours de ces débats, les représentants des grands groupes présenteront leurs questions prioritaires et recommandations figurant dans leurs communications, ainsi que leurs vues sur les deux principaux domaines thématiques à examiner : les forêts dans un monde en évolution et les moyens de mise en œuvre. Les représentants des grands groupes continueront d'être invités à présenter leurs vues et à faire part de leurs observations pendant toute la durée des débats à la huitième session du Forum, à la discrétion du Président ou des Vice-Présidents assurant la présidence.

IV. Points à examiner

14. **Les États Membres souhaiteront peut-être :**

a) Continuer d'associer les parties prenantes aux activités intersessions du Forum de manière transparente et participative;

b) Rechercher les moyens d'améliorer davantage les modes de participation et l'intégration des points de vue des grands groupes dans les débats lors des sessions du Forum et des réunions connexes;

c) Soutenir l'initiative des grands groupes sur le rôle des acteurs de la société civile et les moyens de faire participer ceux-ci aux travaux du Forum ainsi que l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts;

d) Examiner les moyens d'encourager les grands groupes qui ne participent pas jusqu'à présent aux travaux du Forum à y participer.